

COMMUNIQUE DE PRESSE

NOMINATION DU NOUVEAU DIRECTEUR DE L'ERACOM

Faire respecter les droits du personnel, assurer une gestion démocratique de l'école, mettre au premier plan l'activité d'enseignement ainsi que la dimension pédagogique et de métier.

Fin 2012, le SVMEP (Syndicat vaudois des maîtres-ses de l'enseignement professionnel/SUD) a entrepris avec des enseignant.e.s et d'autres membres du personnel de documenter les conditions de travail et de gestion de l'école. Début 2013, notre syndicat avait alerté le Département et sa Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) sur des dysfonctionnements profonds qui provoquaient de graves et sérieuses souffrances pour le personnel de l'ERACOM.

Pendant trois ans, le DFJC et la DGEP n'ont pas pris la mesure du problème et n'ont pas mis les moyens suffisants pour le résoudre, ceci malgré les interventions d'élèves, d'enseignant.e.s, du personnel administratif et de l'Unité de santé au travail. Le SVMEP/SUD a dû saisir l'Organe de conciliation et d'arbitrage pour que les autorités engagent des mesures concrètes et mettent en place une enquête approfondie dirigée par un ancien juge. Le rapport a confirmé l'existence de graves problèmes. Au final, le directeur a démissionné.

Parmi les responsabilités relevées dans le rapport, il est précisé que l'autorité de nomination du directeur portait aussi une part de responsabilité dans la situation de l'ERACOM. En effet, le directeur avait été nommé sans être porteur des titres exigés par l'article 27 du RLVFP et sans l'expérience requise.

Selon le communiqué de presse du 18 mai 2016 du Conseil d'Etat, cela est encore le cas dans la nomination actuelle aussi bien pour les titres que pour l'expérience. Force est de constater que l'autorité de nomination n'a pas respecté le cadre légal et qu'elle ne s'est pas tenue aux exigences qu'elle avait fixées dans le cahier des charges.

Le SVMEP n'a cessé de poursuivre son intervention auprès de la DGEP pour assurer le respect des droits et des intérêts tant pour les enseignant.e.s que pour le reste du personnel dans le cadre de la réorganisation de l'école. Notre action a notamment porté sur les situations de transfert d'enseignant.e.s dans d'autres écoles.

Dans le nouveau contexte, le SVMEP continuera d'agir pour que tous les droits du personnel soient scrupuleusement respectés : respect du droit à la personnalité, à l'intégrité et à la santé ; droit d'expression, de critique et de proposition ; droit à l'information et à la consultation.

L'engagement du SVMEP se centre sur la mise en place d'une gestion démocratique de l'école, respectueuse du personnel et des élèves. Une gestion démocratique est la condition pour accomplir la mission d'enseignement et de travail pédagogique qui est la base même de l'activité d'une école professionnelle de service public.

Nous sommes opposé.e.s à une scission entre les activités de direction/management et celles relevant du champ pédagogique et de l'activité d'enseignement. En ce sens, nous nous interrogeons sur le respect du cadre légal et réglementaire dans la nomination du nouveau directeur. Nous allons saisir le Conseil d'État, autorité de nomination, pour savoir s'il a décidé de modifier le profil et les exigences pour les fonctions de direction, dans l'enseignement professionnel tout au moins.

La dimension pédagogique dans le travail directorial est essentielle. Nous tenons à ce que les directeurs-trices soient des personnes du cœur du métier de l'école, c'est-à-dire des enseignant.e.s d'abord.

Dans une école encore très fragile, comptant plus d'une centaine d'employé-e-s et un peu moins de mille élèves, le choix du Conseil d'État mérite d'être interrogé et les enjeux qui ont présidé doivent être éclairés. Tout autant que le projet pédagogique et d'enseignement qui pourrait se cacher derrière la nouvelle organisation directoriale de l'ERACOM.

svmep

Membre de la fédération syndicale SUD